



PROCES-VERBAL

de la séance d'installation du Conseil de Communauté du Samedi 26 avril 2014

Le Conseil de Communauté s'est réuni à 08 h 30, au Pôle ENR à CERNAY (68700), sous la présidence de M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président sortant.

Etaient présents :

M. LEMBLE Maurice, conseiller communautaire Mme GROSS Francine, conseillère communautaire	Aspach-le-Bas
M. HORNY François, maire, conseiller communautaire Mme DEL TATTO Annie, conseillère communautaire	Aspach-le-Haut
M. MICHEL Jean-Marie, conseiller communautaire Mme STUCKER Denise, conseillère communautaire	Bitschwiller-lès-Thann
Mme THUET Delphine, conseillère communautaire	Bourbach-le-Bas
M. MANSUY Joël, conseiller communautaire	Bourbach-le-Haut
M. SORDI Michel, conseiller communautaire Mme OSWALD Catherine, conseillère communautaire M. HAMMALI Jérôme, conseiller communautaire Mme WIPF Nicole, conseillère communautaire M. BOHRER Alain, conseiller communautaire Mme PIERRE Martine, conseillère communautaire M. GERMAIN Guillaume, conseiller communautaire Mme MUNSCH Claudine, conseillère communautaire M. CORBELLI Giovanni, conseiller communautaire Mme BOSSERT Josiane, conseillère communautaire M. BILAY Thierry, conseiller communautaire Mme GOETSCHY Catherine, conseillère communautaire M. STEIGER Dominique, conseiller communautaire M. MEYER Christophe, conseiller communautaire Mme REIFF-LEVETT Sylvie, conseillère communautaire	Cernay
M. KIPPELEN René, conseiller communautaire	Leimbach
M. TSCHAKERT François, conseiller communautaire	Michelbach
M. BOHLI Jean-Marie, conseiller communautaire	Rammersmatt
M. KIPPELEN Christophe, conseiller communautaire	Roderen
M. FUCHS Christian, conseiller communautaire suppléant	Schweighouse-Thann
M. ROGER Marc, conseiller communautaire Mme AGNEL Christine, conseillère communautaire	Steinbach

M. LUTTRINGER Romain, conseiller communautaire M. STOECKEL Gilbert, conseiller communautaire Mme FRANCOIS WILSER Claudine, conseillère communautaire Mme DIET Flavia, conseillère communautaire M. STAEDELIN Guy, conseiller communautaire Mme BRAESCH Marie-Laure, conseillère communautaire M. SCHNEBELEN Charles, conseiller communautaire Mme STROZIK Yvonne, conseillère communautaire M. GOEPFERT Alain, conseiller communautaire M. BILGER Vincent, conseiller communautaire	Thann
M. WELTERLEN Jean-Paul, conseiller communautaire Mme CANDAU Geneviève, conseillère communautaire	Uffholtz
M. NEFF Daniel, conseiller communautaire Mme GUGNON Estelle, conseillère communautaire M. HAFFNER Raymond, conseiller communautaire M. GERBER René, conseiller communautaire	Vieux-Thann
M. SCHELLENBERGER Raphaël, conseiller communautaire Mme BLASER Stéphanie, conseillère communautaire	Wattwiller
M. PETITJEAN Roland, conseiller communautaire	Willer-sur-Thur

Absents excusés :

M. Bruno LEHMANN

conseiller communautaire de Schweighouse-Thann (remplacé par M. Christian FUCHS, conseiller communautaire suppléant, avec voix délibérative)

Mme Nadine HANS

conseillère communautaire de Willer-sur-Thur (procuration à M. PETITJEAN)

Sur 50 conseillers communautaires en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

50 votants : 49 présents / 01 absent excusé / 01 procuration

Assistaient également à la séance :

M. HEITZ Hervé	Directeur général des services
Mme DUCHENE Anne	Directrice générale adjointe des services
M. GASSMANN Claude	Directeur général adjoint des services
M. SCHMINCK Fernand	Responsable des services techniques
M. HERRGOTT Matthieu	Responsable du pôle développement territorial
Mme VISCONT Danielle	Secrétariat général
Mme GRABON Lydia	Secrétariat général
M. JENN Pascal	Conseiller communautaire suppléant de Bourbach-le-Bas (sans voix délibérative)

Les convocations ont été envoyées le 16 avril 2014 aux conseillers issus des élections municipales des 23 et 30 mars 2014. Elles comportaient l'ordre du jour suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Installation du Conseil de Communauté
3. Election du Président
4. Composition du Bureau :
 - A. détermination du nombre de vice-présidents
 - B. autres membres du bureau
5. Election des vice-présidents et des autres membres du bureau
6. Fixation des indemnités de fonction des élus
7. Délégation de compétences du conseil de communauté au Président et au bureau
8. Création des commissions de travail thématiques
9. Divers

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président sortant, prononce le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs les élus des 17 communes de la Communauté de communes de Thann – Cernay,

J'ai le plaisir de vous accueillir et de vous saluer pour l'installation du nouveau conseil de la Communauté de communes de Thann – Cernay issu des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars dernier.

Je salue également tous ceux qui assistent à cette réunion d'installation : des élus anciens et en activité, les représentants de la presse, le public, les services de la communauté de communes.

Vous représentez désormais une nouvelle génération d'élus communautaires, les premiers à être élus non plus par leurs pairs du conseil municipal mais bien par l'ensemble de la population. J'y vois une nouvelle reconnaissance de l'échelon intercommunal et de la place qu'il tient dans l'aménagement et l'organisation de notre territoire, pour les services et les équipements qu'il permet de mettre à la disposition de nos concitoyens.

Le nouveau conseil que vous constituez est d'un format plus resserré que le précédent (50 membres au lieu de 81) selon la volonté du législateur de 2010. Il associe maintenant également 7 membres suppléants pour les communes disposant d'un seul délégué titulaire. Le mode de représentation résulte d'un accord local adopté en 2013 à la quasi unanimité (16 communes sur 17) : une représentation calculée à la proportionnelle qui garantit un bon équilibre entre les différentes composantes, urbaines et rurales, de notre communauté de communes.

A l'heure de remettre les clefs de la maison à la nouvelle équipe, je souhaite vous adresser collectivement des vœux de pleine réussite dans ce que vous entreprenez maintenant pour ce bassin de vie de Thann-Cernay.

Vous trouvez une communauté de communes qui œuvre sur un territoire élargi, comptant 17 communes et près de 40 000 habitants, un ensemble partageant de nombreux enjeux communs, disposant d'atouts multiples et complémentaires. La fusion des 2 anciennes communautés de communes que nous avons voulue et qui est effective depuis près d'un an et demi, permet à la nouvelle structure d'être maintenant tout à fait opérationnelle, en ce début de mandat, pour mettre en œuvre les priorités que vous déciderez pour notre territoire, pour ses habitants et pour ses entreprises.

Le contexte dans lequel vous allez inscrire votre action ne sera pas de tout repos !

La contrainte financière va peser comme jamais sur les collectivités, sur toutes les collectivités en remarquant cependant que la fusion que nous avons réalisée a dégagé des marges de manœuvre d'autant plus appréciables lors des temps de vaches maigres qui s'annoncent.

L'intégration intercommunale est confirmée par les lois récentes qui auront des conséquences importantes dans l'organisation de nos communes et de notre communauté de communes : la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM), la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) avec en particulier l'intercommunalisation automatique des PLU.

La mutualisation des services entre les communes et l'intercommunalité qui devra faire l'objet d'un schéma et d'une programmation dès 2015 : une nouvelle façon de considérer les relations, de façon plus intégrée et solidaire, entre les communes et la communauté de communes.

Et je n'oublie jamais le Pays Thur Doller - un futur Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - dans lequel notre Communauté de communes doit continuer à prendre toute sa place du fait du SCOT bien sûr qui sera exécutoire dans quelques jours, mais également pour inscrire ses actions à une échelle plus large et plus pertinente dans les domaines du tourisme, de l'emploi et de la formation, du développement économique, de l'environnement. Une échelle qui deviendra peut-être d'ici quelques années celle d'une nouvelle communauté de communes.

En guise de conclusion, je vous communique quelques informations statistiques sur la composition du nouveau conseil de communauté :

- *La moyenne d'âge est de 54 ans et demi*
- *Il y a 20 femmes et 30 hommes*
- *22 nouveaux conseillers communautaires sur 50*
- *10 nouveaux maires dans les 17 communes.*

Bon travail au service de notre bassin de vie, tous mes vœux vous accompagnent ! Merci de votre attention ! »

POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président de la séance jusqu'à l'élection du Président de la Communauté de Communes, propose de désigner à cette fonction M. Hervé HEITZ, Directeur Général des services. Le Conseil fait sienne cette proposition.

POINT 2 - Installation du Conseil de Communauté

M. Jean-Pierre BAEUMLER procède à l'installation dans leurs fonctions des 50 conseillères et conseillers communautaires de la Communauté de Communes de Thann - Cernay et des 7 conseillers suppléants pour les communes disposant d'un seul délégué.

Nom et Prénom	Date de naissance	Qualité	Commune représentée
Monsieur LEMBLE Maurice	17.08.1950	Maire	Aspach-le-Bas
Madame GROSS Francine	24.10.1953	Adjointe	(2 délégués)
Monsieur HORNY François	03.03.1956	Maire	Aspach-le-Haut
Madame DEL TATTO Annie	09.10.1960	Adjointe	(2 délégués)
Monsieur MICHEL Jean-Marie	23.03.1952	Maire	Bitschwiller-lès-Thann
Madame STUCKER Denise	07.05.1948	Adjointe	(2 délégués)
Madame THUET Delphine	25.09.1970	Maire	Bourbach-le-Bas
Monsieur JENN Pascal	01.10.1970	Adjoint	(1 délégué + 1 suppléant)
Monsieur MANSUY Joël	04.12.1953	Maire	Bourbach-le-Haut
Monsieur FISCHER Jean-Lou	03.06.1965	Adjoint	(1 délégué + 1 suppléant)
Monsieur SORDI Michel	09.11.1953	Député-Maire	Cernay
Madame OSWALD Catherine	15.07.1958	Adjointe	(15 délégués)
Monsieur HAMMALI Jérôme	11.12.1978	Adjoint	
Madame WIPF Nicole	25.08.1961	Adjointe	
Monsieur BOHRER Alain	04.12.1948	Adjoint	
Madame PIERRE Martine	31.03.1958	Adjointe	
Monsieur GERMAIN Guillaume	10.02.1981	Adjoint	
Madame MUNSCH Claudine	19.02.1966	Conseillère municipale	
Monsieur CORBELLI Giovanni	03.12.1980	Conseiller municipal	
Madame BOSSERT Josiane	25.12.1961	Conseillère municipale	
Monsieur BILAY Thierry	10.09.1964	Conseiller municipal	
Madame GOETSCHY Catherine	31.05.1948	Conseillère municipale	
Monsieur STEIGER Dominique	16.02.1964	Conseiller municipal	
Monsieur MEYER Christophe	21.04.1967	Conseiller municipal	
Madame REIFF-LEVETT Sylvie	13.03.1959	Conseillère municipale	
Monsieur KIPPELEN René	19.02.1954	Maire	Leimbach
Monsieur ZIEGLER Philippe	22.06.1957	Adjoint	(1 délégué + 1 suppléant)
Monsieur TSCHAKERT François	07.03.1951	Maire	Michelbach
Monsieur WINNINGER Léonard	26.10.1955	Adjoint	(1 délégué + 1 suppléant)
Monsieur BOHLI Jean-Marie	09.04.1948	Maire	Rammersmatt
Monsieur GUTH Jean-Jacques	14.09.1943	Adjoint	(1 délégué + 1 suppléant)
Monsieur KIPPELEN Christophe	17.01.1968	Maire	Roderen
Monsieur WINTERHOLER Maurice	24.12.1947	Adjoint	(1 délégué + 1 suppléant)
Monsieur LEHMANN Bruno	28.02.1970	Maire	Schweighouse-Thann
Monsieur FUCHS Christian	16.12.1966	Adjoint	(1 délégué + 1 suppléant)
Monsieur ROGER Marc	08.09.1953	Maire	Steinbach
Madame AGNEL Christine	01.09.1948	Adjointe	(2 délégués)
Monsieur LUTTRINGER Romain	14.09.1951	Maire	Thann
Monsieur STOECKEL Gilbert	23.04.1951	Adjoint	(10 délégués)
Madame FRANCOIS WILSER Claudine	15.08.1958	Adjointe	
Madame DIET Flavia	18.06.1960	Adjointe	
Monsieur STAEDLIN Guy	06.08.1959	Conseiller municipal délégué	
Madame BRAESCH Marie-Laure	02.08.1952	Conseillère municipale	
Monsieur SCHNEBELEN Charles	07.06.1991	Adjoint	
Madame STROZIK Yvonne	31.07.1946	Adjointe	
Monsieur GOEPFERT Alain	14.01.1949	Adjoint	
Monsieur BILGER Vincent	13.08.1951	Conseiller municipal	
Monsieur WELTERLEN Jean-Paul	10.04.1951	Maire	Uffholtz
Madame CANDAU Geneviève	17.01.1946	Conseillère municipale	(2 délégués)
Monsieur NEFF Daniel	22.03.1948	Maire	Vieux-Thann
Madame GUGNON Estelle	17.11.1961	Adjointe	(4 délégués)
Monsieur HAFFNER Raymond	03.10.1947	Conseiller municipal délégué	
Monsieur GERBER René	28.05.1953	Conseiller municipal	
Monsieur SCHELLENBERGER Raphaël	14.02.1990	Maire	Wattwiller
Madame BLASER Stéphanie	14.06.1977	Adjointe	(2 délégués)
Monsieur PETITJEAN Roland	05.02.1959	Adjoint	Willer-sur-Thur
Madame HANS Nadine	06.05.1962	Adjointe	(2 délégués)

Mme Geneviève CANDAU, Conseillère municipale d'Uffholtz, doyenne d'âge, préside ensuite la séance.

En introduction, Mme Candau présente dans un diaporama les mots et les expressions que les différentes listes candidates aux élections municipales ont utilisés pour présenter leur projet. Un ensemble qui retrace des valeurs communes pour la Communauté de communes de Thann-Cernay.

Elle invite ensuite le conseil de communauté à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes de Thann – Cernay. L'élection se déroule à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux 2 premiers tours et à la majorité relative au 3^{ème} tour.

M. Charles SCHNEBELEN, Adjoint au Maire de Thann, plus jeune conseiller communautaire fait fonction de secrétaire. Il est assisté par **M. Raphaël SCHELLENBERGER**, Maire de Wattwiller, second plus jeune conseiller de l'assemblée.

POINT 3 - Election du Président

Dans les conditions prévues aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection du Président.

Madame Geneviève CANDAU fait appel à candidatures.

M. Michel SORDI propose la candidature de M. Romain LUTTRINGER en soulignant que par son vécu professionnel et par ses précédents mandats de maire de Willer-sur-Thur et de vice-président de la Communauté de communes du Pays de Thann en charge des finances, il a toutes les compétences et les qualités nécessaires pour assumer la fonction de président de la Communauté de communes de Thann – Cernay.

M. LUTTRINGER accepte d'être candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A recueilli : M. Romain LUTTRINGER 50 voix

M. Romain LUTTRINGER ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de Président de la Communauté de communes de Thann - Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

* * * * *

M. Romain LUTTRINGER, Président de la Communauté de Communes de Thann - Cernay assure ensuite la présidence de l'assemblée et s'exprime ainsi :

« Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier mon prédécesseur Jean-Pierre BAEUMLER d'avoir présidé à l'installation du nouveau conseil communautaire.

Le remercier aussi d'avoir su, à un moment donné, poser la première pierre de notre communauté de communes Thann - Cernay. En effet, cette fusion à la fois géographique et humaine, réalisée au delà des sensibilités personnelles et des clivages, prouve qu'il est possible de réunir des hommes et des femmes de bonne volonté et des compétences, dans un esprit de synergie, au service d'une population qui partage un même espace et les mêmes ambitions.

Ces exemples sont de plus en plus nombreux et nous pouvons nourrir l'espoir qu'un jour nous soyons suivis dans cette démarche au plus haut niveau pour le bien de notre pays et de ses concitoyens.

Je souhaite également exprimer toute ma gratitude ce matin à Michel SORDI, artisan lui aussi de cette fusion, mais au-delà, artisan de cette gouvernance que nous allons mettre en place. Il a, par son souhait d'une véritable intelligence territoriale, son ouverture d'esprit et sa qualité d'écoute, su prendre une décision personnelle qui nous permettra demain de faire fonctionner cette instance de la meilleure manière avec un équilibre indispensable entre les deux villes centres et les communes périphériques.

Enfin merci à vous, chers collègues, qui par votre vote venez de me témoigner votre confiance en me plaçant à la présidence de cette assemblée.

Je mesure l'honneur qui m'est fait, mais également sa portée et les devoirs qui m'incombent pour l'avenir de la Communauté de communes THANN - CERNAY.

Afin de mener à bien cette mission, je compte sur votre engagement, votre collaboration efficace, votre loyauté et vos compétences.

Je sais pouvoir compter aussi sur la mobilisation de l'ensemble du personnel administratif et technique qui, soucieux de la qualité du service public, constitue un maillon indispensable au bon fonctionnement de notre communauté.

Dans un monde en mutation permanente, dans un contexte économique et social fragilisé, les enjeux sont forts : enjeux économiques, enjeux sociaux, de générations, environnementaux, de cadre de vie, de démocratie, de citoyenneté, ...

Parce que le contexte est difficile, nous devons toujours avoir de l'ambition. A cet effet, je souhaite dès à présent que nous engagions pour notre territoire un avenir partagé, plus juste, porteur d'espoir, un avenir orienté sur l'économie et l'emploi durable.

« L'enjeu n'est pas de voir grand ou petit, mais de voir loin ». Faisons nôtres ces mots et préparons l'avenir avec une ouverture de vue à la hauteur de nos responsabilités.

En effet, notre territoire mérite que son développement soit maîtrisé, cohérent, rationnel et harmonieux. Il ne doit pas être simplement lié à la saisie d'opportunités. Il doit répondre non pas à des demandes mais à des besoins et doit être durable. Mais je souhaiterais surtout que le développement économique avec l'accueil d'entreprises et la création d'emplois constitue le défi que nous allons relever tous ensemble.

En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de préparer cet avenir, de l'orienter, de lui donner de la visibilité, d'investir pour structurer le territoire, de faire en sorte que le confort de vie de nos concitoyens s'améliore.

Le dialogue et la concertation seront nécessaires pour mener à bien les projets divers que nous souhaitons mettre en œuvre, mais exigera aussi une gestion saine et rigoureuse des deniers publics dans l'intérêt général et du bien commun.

"Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite".

Aussi, dès demain, à l'instar d'Henry Ford, rassemblons nos forces, mutualisons nos savoir-faire pour qu'ensemble nous construisions ce futur que nous voulons meilleur. »

POINT 4 - Composition du bureau :

A. Détermination du nombre de vice-présidents

M. Romain LUTTRINGER, Président, expose que le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil de communauté sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif global de l'organe délibérant (soit 10 vice-présidents) ni qu'il puisse dépasser 15 vice-présidents.

Le Président ajoute que le conseil de communauté peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30% de son effectif et le nombre plafond de 15.

Le Président propose, après concertation entre l'ensemble des maires de la Communauté de communes, de retenir le nombre de 12 vice-présidences de façon à permettre une bonne répartition des nombreux projets et dossiers portés par la Communauté de communes d'une part et à assurer une représentation homogène de son territoire d'autre part. Il précise que cette proposition est sans incidence financière puisque l'enveloppe globale des indemnités est plafonnée à l'équivalent de 9 vice-présidents.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **fixe le nombre de vice-présidents à 12.**

B. Autres membres du Bureau

M. Romain LUTTRINGER, Président, expose que le bureau est composé du président, des vice-présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres du conseil de communauté.

Afin que toutes les communes soient représentées au bureau, le Président propose que soient associés au bureau les maires, conseillers communautaires qui n'auront pas été désignés comme vice-président.

Le bureau serait alors composé du président, des vice-présidents et des maires conseillers communautaires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** que le bureau sera composé du président, de 12 vice-présidents et des maires conseillers communautaires non élus par ailleurs aux fonctions de président et vice-président.
-

POINT 5 - Election des vice-présidents et autres membres du bureau

Le Conseil de Communauté procède ensuite à l'élection de chacun des vice-présidents et autres membres du bureau, dans les mêmes conditions que pour l'élection du président.

M. Michel SORDI félicite le Président pour sa brillante élection. Il annonce qu'il ne se portera pas candidat à un poste de vice-président en exprimant toute la confiance qu'il porte au nouveau président. Il rappelle qu'il a pris l'initiative, après les élections, de réunir les 17 maires élus en proposant que la 1^{ère} vice-présidence revienne au maire d'une commune rurale pour faire prévaloir un souci d'équilibre.

1^{er} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. François HORNY qui accepte d'être candidat. François Horny est maire d'Aspach-le-Haut. Ancien directeur d'une grosse entreprise cernéenne, il connaît bien le monde économique. Comme 1^{er} vice-président, il détiendra des fonctions et des responsabilités toutes particulières pour lesquelles sa sensibilité de maire d'une commune rurale sera particulièrement utile et complémentaire de celle du président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A recueilli : M. François HORNY 50 voix

M. François HORNY ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur HORNY remercie l'assemblée pour sa confiance et cette place laissée dans l'ordre du tableau aux « petites communes ». Il souligne l'importance stratégique de l'économie dans l'action intercommunale. Il se dit honoré de succéder à Messieurs OMEYER et HABIB, qui ont marqué la fonction.

* * * * *

2^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Jérôme HAMMALI qui accepte d'être candidat. Adjoint au Maire de Cernay en charge des questions d'urbanisme, Jérôme Hammali est impliqué au Pays Thur Doller où il a participé à l'élaboration du SCOT. Il est tout indiqué pour prendre en charge les dossiers complexes et stratégiques de l'aménagement, du logement et du transport.

Il n'y a pas d'autre candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	7
Suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

A recueilli : M. Jérôme HAMMALI 43 voix

M. Jérôme HAMMALI ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 2^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur HAMMALI remercie le Conseil pour la confiance témoignée, au terme de six années passées par lui à piloter le dossier structurant du SCOT du Pays Thur – Doller. Un dossier essentiel va devoir être pris en charge très prochainement, celui du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Il remercie Monsieur OMEYER et souligne qu'il saura se montrer digne de la confiance qui lui a été accordée.

* * * * *

3^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Marc ROGER qui accepte d'être candidat. Maire de Steinbach, M. Roger connaît bien les finances de notre communauté de communes. Précis et concis, il saura préserver les équilibres financiers de la communauté de communes dans une période qui s'annonce difficile comme dans toutes les collectivités locales.

Il n'y a pas d'autre candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26

A recueilli : M. Marc ROGER 50 voix

M. Marc ROGER ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 3^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur ROGER souligne que les finances intercommunales sont de plus en plus contraintes, du fait des restrictions budgétaires générales. Il note que ce sera à Monsieur HORNY de trouver le maximum d'entreprises nouvelles et à lui d'anticiper par rapport au financement et aux frais de fonctionnement liés aux gros projets à venir, telle la piscine de Cernay.

* * * * *

4^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de Mme Catherine GOETSCHY qui accepte d'être candidate. Conseillère municipale de Cernay, ses compétences professionnelles acquises dans l'administration préfectorale, ses engagements associatifs seront des atouts importants pour mettre en œuvre la décentralisation dans les domaines de l'environnement et du développement local.

M. Jean-Marie BOHLI se déclare également candidat en se présentant de la manière suivante :

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je me suis porté candidat à une vice-présidence de la Communauté de Communes où je souhaiterais briguer celui se rapportant au Gerplan.

Je fais partie des 7 maires rescapés d'un mandat précédent sur les 17 que comprend la CCTC.

J'ai donc une ancienneté et une expérience que je voudrais mettre au service de cette collectivité comme je le fais pour ma commune.

Je suis un candidat disponible, opiniâtre et possédant une certaine expérience.

Je voudrais représenter les petites communes qui ne représentent numériquement plus grand-chose depuis la nouvelle répartition des sièges.

Je souhaiterais aussi porter avec vous mon projet de construction d'un parc éolien qui pourrait également servir à d'autres communes et bénéficier des retombées économiques et financières non négligeables pour les communes, la Communauté de Communes et les autres collectivités. C'est une rente de situation intéressante pour nous tous.

Il n'était pas pris au sérieux par l'ancienne assemblée et c'est la raison pour laquelle j'ai repris ce projet à mon compte.

Je sais que certains veulent me barrer la route. Il est vrai que j'ai été « le poil à gratter » dans l'ancienne assemblée, mais plusieurs faits m'ont donné raison par la suite.

Je serai un vice-président honnête et ferai partie intégrante de l'équipe si vous voulez de moi.

Je ne voudrais pas que l'une ou l'autre commune soit sur-représentée pour de vils jeux politiques et essayer d'évincer tel ou tel candidat.

Mais pour ce poste ou toute autre fonction, jamais je ne vendrai mon âme au diable.

Je vous remercie. »

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

Ont recueilli : Mme Catherine GOETSCHY 33 voix
 M. Jean-Marie BOHLI 14 voix

Mme Catherine GOETSCHY ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue aux fonctions de 4^{ème} Vice-présidente de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installée sous les applaudissements.

Madame GOETSCHY remercie l'assemblée, en précisant que sa forte sensibilité environnementale lui permettra de mener à bien les nombreux grands projets en vue.

* * * * *

5^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Raymond HAFFNER qui accepte d'être candidat. Conseiller municipal délégué de Vieux-Thann, M. Haffner est en charge des équipements sportifs depuis 2008. Il saura apporter son expérience et sa passion pour porter la politique sportive de notre communauté de communes et les grands équipements à venir.

M. René GERBER se porte également candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

Ont recueilli : M. Raymond HAFFNER 36 voix
M. René GERBER 13 voix

M. Raymond HAFFNER ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 5^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur HAFFNER remercie le Conseil. Il souligne les enjeux liés au très gros projet de nouvelle piscine de Cernay. Il remercie Monsieur LUTTRINGER, Monsieur BAEUMLER, ainsi que Monsieur OMEYER, qui l'a aidé dans la prise en main de ce lourd dossier.

* * * * *

6^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Roland PETITJEAN qui accepte d'être candidat. 1er adjoint de Willer-sur-Thur, il s'est beaucoup investi depuis 2008 dans la gestion des ressources humaines de la Communauté de communes. Il connaît bien les rouages de la Fonction Publique Territoriale et il éprouve une sensibilité toute particulière pour le management des organisations. Des atouts indispensables pour ouvrir le chantier important de la mutualisation des services municipaux et intercommunaux.

Il n'y a pas d'autre candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	2
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

A recueilli : M. Roland PETITJEAN 48 voix

M. Roland PETITJEAN ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 6^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur PETITJEAN note l'importance cruciale de trouver une bonne adéquation entre les ressources humaines et les projets et l'importance du facteur humain dans la réussite de ceux-ci.

* * * * *

7^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Gilbert STOECKEL qui accepte d'être candidat. 1er adjoint de Thann, il s'investira pour le nouveau projet culturel du territoire en liaison avec la DRAC et le Conseil général et pour l'animation de nos 2 médiathèques. Ses compétences en matière de finances publiques seront un atout supplémentaire.

La candidature de Mme Geneviève CANDAU est également proposée par M. Jean-Paul WELTERLEN. Mme CANDAU accepte d'être candidate.

M. Jean-Paul WELTERLEN prononce le discours suivant :

« Mardi 8 avril nous avons été invités à préparer les élections devant permettre la constitution du bureau de la communauté de communes de Thann-Cernay pour le mandat 2014-2020. Un accord a été trouvé rapidement quant au nombre de vice-présidents. Des propositions de candidatures se sont exprimées, certaines clairement actées. D'autres sont restées sans consensus si bien que certains maires ont souhaité qu'une deuxième réunion ait lieu. Des tractations l'ont remplacée. La transparence initiale n'a pas survécu. Le critère de population de 3.000 habitants est devenu le critère de base, la compétence et la disponibilité auraient-elles moins d'importance ?

La proposition de deux vice-présidents d'origine cernéenne a été annoncée tandis qu'une troisième vice-présidence fut évoquée.

Ma proposition était claire et le reste : je me désiste pour la vice-présidence « Culture » que j'assumais jusqu'à présent et recommande pour cette mission Mme Geneviève CANDAU, conseillère municipale d'Uffholtz. Mon seul objectif est de proposer à ce poste, sans autre calcul, une personne compétente qui a fait ses preuves dans le domaine culturel et économique, et qui est de surcroît disponible.

J'ai dû apprendre par la suite que sa candidature n'a pas été estampillée officiellement.

Dans un courriel du 22 avril, je sollicite une discussion franche avec M. SORDI, Député du Haut-Rhin, Maire de Cernay qui n'aura lieu qu'hier soir. Apparemment les jeux sont faits sans nouvelle concertation. Demeure à présent le vote de chacune et chacun de vous, en conscience et en âme sans étiquette.

La commune d'Uffholtz qui se situe en 4^{ème} position économique et en 7^{ème} position en terme de population prétend légitimement à une vice-présidence pour servir les projets de la communauté de communes toute entière et ce dans le domaine culturel en particulier. »

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	2
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Ont recueilli : M. Gilbert STOECKEL 32 voix
Mme Geneviève CANDAU 16 voix

M. Gilbert STOECKEL ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 7^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur STOECKEL remercie Monsieur LUTTRINGER et les conseillers qui l'ont élu. Il se met dès à présent au service du territoire, en soulignant qu'un important travail transversal devra être conduit.

* * * * *

8^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Raphaël SCHELLENBERGER qui accepte d'être candidat. Maire de Wattwiller à 24 ans, il est le plus jeune maire d'Alsace et je souhaite que notre communauté de communes mette à profit sa jeunesse, ses compétences et son dynamisme en travaillant sur la communication, l'administration générale et les moyens informatiques de notre structure.

M. Christophe MEYER se porte également candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	4
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24

Ont recueilli : M. Raphaël SCHELLENBERGER 33 voix
M. Christophe MEYER 13 voix

M. Raphaël SCHELLENBERGER ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 8^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur SCHELLENBERGER remercie l'Assemblée. Il dit son ambition de faire connaître les actions structurantes de la Communauté de Communes, qui est à ce jour l'échelon le moins bien compris par nos concitoyens, quant à son rôle et ses actions : un travail d'appropriation est indispensable.

* * * * *

9^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Joël MANSUY qui accepte d'être candidat. Maire de Bourbach-le-Haut, il connaît particulièrement bien les questions touchant au développement touristique avec les fonctions qu'il assume depuis 2008. Il saura mettre ses compétences au service du développement touristique de notre territoire en liaison avec le nouvel Office de Tourisme de Thann-Cernay.

Il n'y a pas d'autre candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	5
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont recueilli : M. Joël MANSUY 44 voix
M. Jean-Marie BOHLI 1 voix

M. Joël MANSUY ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 9^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur MANSUY remercie le Conseil. Il dit avoir beaucoup appris, lors de la précédente mandature auprès de Monsieur HABIB, un expert, selon lui. Demain, beaucoup de chemin sera à parcourir en matière d'action touristique, à l'échelle pertinente du Pays Thur Doller.

* * * * *

10^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Giovanni CORBELLI qui accepte d'être candidat. Conseiller municipal de Cernay, son expérience professionnelle de 12 ans en entreprise de travaux publics, puis d'enseignant au lycée du bâtiment et des travaux publics de Cernay en fera un vice-président compétent et efficace pour diriger les services d'eau et d'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine communautaire.

Il n'y a pas d'autre candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	11
Suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20

Ont recueilli : M. Giovanni CORBELLI 37 voix
M. Jean-Paul WELTERLEN 02 voix

M. Giovanni CORBELLI ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 10^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur CORBELLI remercie Monsieur LUTTRINGER et Monsieur SORDI. Il rend hommage à Monsieur WOLFARTH, qui l'a précédé sur une partie des fonctions qui vont lui être déléguées. De gros chantiers sont en vue et il faut travailler à construire l'avenir.

* * * * *

11^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de Mme Francine GROSS qui accepte d'être candidate. Adjointe d'Aspach-le-Bas, elle siège depuis 2008 dans la commission « enfance-jeunesse ». Ses compétences dans le domaine social, sa disponibilité seront aussi utiles qu'appréciées pour conduire les projets importants dans ce domaine, en particulier la restructuration du multi accueil de Thann.

Il n'y a pas d'autre candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	3
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

A recueilli : Mme Francine GROSS 47 voix

Mme Francine GROSS ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue aux fonctions de 11^{ème} Vice-présidente de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installée sous les applaudissements.

Madame GROSS remercie Monsieur SORDI, Monsieur LUTTRINGER, Monsieur BAEUMLER, Monsieur LEMBLE, nouveau Maire d'Aspach-le-Bas, ainsi que Monsieur KAUFFMANN, l'ancien Maire. Elle ressent un honneur de voir qu'une seconde femme se voit confier une vice-présidence au sein de notre intercommunalité.

* * * * *

12^{ème} Vice-président

M. Romain LUTTRINGER propose la candidature de M. Guy STAEDELIN qui accepte d'être candidat. Conseiller municipal délégué de Thann, il s'est beaucoup investi, au cours du mandat précédent, dans le domaine des déchets ménagers. C'est un sujet qu'il maîtrise parfaitement.

Il n'y a pas d'autre candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	50
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
Nombre de bulletins blancs	5
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

A recueilli : M. Guy STAEDELIN 45 voix

M. Guy STAEDELIN ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu aux fonctions de 12^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Monsieur STAEDELIN remercie Messieurs LUTTRINGER et SORDI. Il cite l'adage « montre moi tes poubelles et je te dirai qui tu es ». Les résultats remarquables auxquels la Communauté de Communes est parvenue attestent de la pertinence de la politique conduite par les élus antérieurs. Il se dit fier de poursuivre cette action.

* * * * *

Election des autres membres du Bureau

M. Romain LUTTRINGER, Président, propose ensuite de passer au vote pour désigner les autres membres du Bureau.

Ainsi, en plus du Président et des Vice-Présidents cités ci-dessus, le Bureau est complété par les Maires suivants, qui ont obtenu :

- Monsieur Maurice LEMBLE	Maire d'ASPACH-LE-BAS	50 voix
- Monsieur Jean-Marie MICHEL	Maire de BITSCHWILLER-lès-THANN	50 voix
- Madame Delphine THUET	Maire de BOURBACH-le-BAS	50 voix
- Monsieur Michel SORDI	Député-Maire de CERNAY	50 voix
- Monsieur René KIPPELEN	Maire de LEIMBACH	50 voix
- Monsieur Christophe KIPPELEN	Maire de RODEREN	50 voix
- Monsieur François TSCHAKERT	Maire de MICHELBACH	50 voix
- Monsieur Jean-Marie BOHLI	Maire de RAMMERSMATT	50 voix
- Monsieur Bruno LEHMANN	Maire de SCHWEIGHOUSE-THANN	50 voix
- Monsieur Jean-Paul WELTERLEN	Maire d'UFFHOLTZ	50 voix
- Monsieur Daniel NEFF	Maire de VIEUX-THANN	50 voix

POINT 6 – Fixation des indemnités de fonction des élus

M. Romain LUTTRINGER, Président, expose au conseil que le Président et les vice-présidents des communautés de communes peuvent bénéficier du versement d'indemnités de fonction.

Le montant total de ces indemnités doit s'inscrire dans une enveloppe indemnitaire globale correspondant à l'addition des indemnités maximales du président et des vice-présidents. Elle est calculée en fonction du nombre de vice-présidents correspondant à 20% qu'atteindrait l'effectif du conseil de communauté en cas d'absence d'accord local.

Pour mémoire, le conseil de communauté compte 50 conseillers suite à l'accord local conclu entre les communes. Sans accord local, l'effectif du conseil de communauté eut été plafonné à 44, avec 9 vice-présidences pour le calcul de l'enveloppe indemnitaire.

Pour les communautés de communes situées dans la strate démographique 20 000 à 40 000 habitants, les taux plafond sont de :

- 67.50 % de l'indice brut 1015 (2 565.99 € brut) pour le président,
- 24.73 % de l'indice brut 1015 (940.10 €) pour les vice-présidents.

L'enveloppe indemnitaire mensuelle maximale s'élève donc à :
 $2\,565.99\ € + 9 \times 940.10\ € = 11\,026.98\ €$.

Cette enveloppe indemnitaire peut être répartie entre le président et les vice-présidents.

Le Président explique qu'il souhaite attribuer une partie de son indemnité au 1^{er} vice-président à qui il confiera une délégation lui conférant des responsabilités élargies et qui sera amené à le remplacer lors de certaines réunions et manifestations.

Il est ainsi proposé de fixer les indemnités de fonction des élus, dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire globale, de la façon suivante :

Fonction	% de l'indice 1015	Montant brut
Président	54.35	2 066.01 €
1 ^{er} vice-président	31.67	1 203.92 €
2 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
3 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
4 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
5 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
6 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
7 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
8 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
9 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
10 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
11 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €
12 ^{ème} vice-président	18.54	704.79 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **fixe** les indemnités du Président et des Vice-présidents selon les taux de l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique, tels qu'indiqués dans le tableau proposé ci-dessus ;
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

POINT 7 – Délégation de compétences du Conseil de Communauté au Président et au Bureau

Monsieur Romain LUTTRINGER, Président, expose que dans un objectif d'efficacité et de bonne administration de la communauté de communes, il est nécessaire de prévoir des délégations cohérentes et adaptées au Président et au Bureau.

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ouvre la possibilité de délégations très larges au président et au bureau des EPCI, sauf pour certains domaines limitativement énumérés.

Ainsi :

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

2° de l'approbation du compte administratif,

3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,

4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,

5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,

6° de la délégation de la gestion d'un service public,

7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

On constate que les matières déléguées peuvent être très larges, beaucoup plus en tout cas que celles listées limitativement par l'article L 2122-22 du même Code, qui avaient été déléguées par les conseils des communautés de communes, avant leur fusion.

Seraient ainsi déléguées au Président les attributions suivantes :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres conclus en procédure adaptée, jusqu'à 20.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
- réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1.000.000 € par ligne ;
- autoriser, au nom de la Communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

- procéder à des annulations de factures (eau, assainissement, ordures ménagères,...) ;
- gérer la prise en charge des frais de déplacement ;
- traiter des affaires personnelles ou confidentielles.

Seraient en parallèle déléguées au Bureau les attributions suivantes :

- fixer les droits et tarifs prévus au profit de la communauté de communes, qui n'ont pas un caractère fiscal, ceci à l'exclusion des tarifs relatifs à la redevance d'élimination des ordures ménagères, à l'eau et à l'assainissement, restant de la compétence du Conseil ;
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite des crédits de l'exercice inscrits en recettes, et procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres conclus en procédure adaptée, ceci pour un montant compris entre 20.001 € HT et le seuil défini au II, 2° de l'article 26 du Code des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire ;
- gérer les placements de trésorerie ;
- faire des demandes de subventions au bénéfice de la Communauté ;
- émettre des avis, sauf en ce qui concerne les enquêtes publiques.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **valide** les délégations de pouvoirs attribuées au Président et au Bureau telles qu'énumérées ci-dessus ;
 - **prend acte** que les décisions prises par délégation par le Président ou par le Bureau, assimilées à des délibérations, feront l'objet de comptes-rendus, lors de la séance du Conseil suivant chaque décision.
-

POINT 8 – Création des commissions de travail thématiques

M. Romain LUTTRINGER, Président, propose de répartir les délégations confiées aux 12 vice-présidents en 4 blocs qui pourraient constituer les commissions de travail de la façon suivante :

- 1. DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**
 - Développement économique - emploi
 - Développement touristique

- 2. AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**
 - Urbanisme, logement, transport, haut débit
 - Environnement, développement local, Gerplan
 - Eau, assainissement, éclairage public, chaufferies, patrimoine communautaire
 - Déchets ménagers

- 3. SERVICES AUX HABITANTS**
 - Culture – médiathèques
 - Equipements sportifs
 - Enfance – jeunesse

- 4. RESSOURCES GENERALES**
 - Ressources humaines, mutualisation des services
 - Finances
 - Communication, informatique, moyens généraux

Les membres du bureau sont membres de droit de toutes les commissions.

Chaque commune désigne un représentant par commission (conseiller communautaire ou conseiller municipal).

Afin d'associer l'ensemble des conseillers communautaires aux travaux des commissions, les communes de Cernay et de Thann peuvent désigner jusqu'à 3 délégués par commission.

Si ce schéma est retenu, un courrier sera adressé à chaque commune pour qu'elle désigne son ou ses représentants à chacune de ces commissions.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** la création de quatre commissions de travail thématiques, comme énumérées ci-dessus.

POINT 9 – Divers

Sous le point divers, **M. Romain LUTTRINGER** annonce à l'assemblée :

- que la première réunion du Bureau se tiendra le lundi 05 mai 2014 à 18h30 à l'Embarcadère à Vieux-Thann ;
- que le prochain conseil de communauté se tiendra le lundi 12 mai 2014 à 19h00 au Pôle ENR à Cernay. Il s'agira en particulier de procéder aux représentations de la CCTC auprès de différents organismes ;
- qu'un photographe est missionné pour immortaliser le nouveau conseil à l'issue de la réunion (photo du conseil de communauté, photo du bureau).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance en remerciant le bureau de vote pour la bonne tenue des élections qui se sont déroulées lors de cette séance. Il remercie également les services de la Communauté de communes qui ont assuré la préparation de cette réunion. Enfin il adresse des salutations toutes particulières à Monsieur Jean-Paul OMEYER, présent dans la salle, qui aurait pu se trouver à la place que lui occupe maintenant.

Il invite ensuite l'assemblée à partager le verre de l'amitié servi dans le hall d'entrée du Pôle ENR.

La séance est levée à 11h00.
